

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2021-22

Séance du 01 juillet 2021

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Absents	2

L'an deux mille vingt et un, le 01 juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire.

Date de convocation

25 juin 2021

Date d'affichage

25 juin 2021

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Sandra GARCIA-BONET, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT et Messieurs Laurent DUPUY, Ghislain DE ROZIERES, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Jean-Pierre SOUAL, Christophe WUYAM

Excusé : Monsieur Davy BRESSOLLES donne procuration à Monsieur Christophe WUYAM

Absent : Monsieur Vincent PRADELLES

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DUPUY

OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Technique

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Etant donné que le poste non permanent d'accompagnateur du bus scolaire est amené à perdurer, il convient de pérenniser ce poste.

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'Accompagnateur à temps non complet soit 6,30/35^{ème} pour assurer l'accompagnement des enfants lors du transport scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint technique.

Après en avoir délibéré, par 14 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal DECIDE :

- D'ADOPTER la proposition du Maire,
- DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois,
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

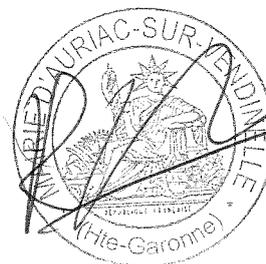
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture le

22/07/2021

Et la publication le

22/07/2021



Le Maire,

Roger PEDRERO